



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 034 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 29 mars 2012

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 29 mars 2012

•(0845)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Bienvenue à la 34^e séance du Comité permanent des langues officielles, en ce jeudi 29 mars 2012. Conformément à l'article 108 du Règlement, nous nous penchons aujourd'hui sur l'évaluation de la Feuille de route, dans l'optique de l'amélioration des programmes et de la prestations des services.

Aujourd'hui, nous allons d'abord accueillir MM. Saint-Maurice et Lacombe, de l'Association canadienne d'éducation de langue française, ainsi que MM. Taillefer et Boudreau, de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

Bienvenue.

Nous allons commencer par l'Association canadienne d'éducation de langue française.

M. Yves Saint-Maurice (président, Association canadienne d'éducation de langue française): Monsieur le président, j'aimerais vous remercier de l'invitation que nous avons reçue à comparaître aujourd'hui devant votre comité. C'est pour nous, de l'Association canadienne d'éducation de langue française, un privilège de pouvoir présenter notre point de vue aux membres du Comité permanent des langues officielles.

Depuis maintenant 65 ans, l'Association canadienne d'éducation de langue française, ou ACELF, existe et contribue au développement de l'éducation de la langue française pour soutenir la vitalité des communautés francophones au Canada. L'ACELF exerce un leadership rassembleur auprès des intervenants en facilitant la concertation et la réflexion sur les enjeux actuels en éducation, notamment par la tenue d'un congrès annuel et par la publication d'une revue scientifique appelée *Éducation et francophonie*. De plus, attentifs aux besoins des réseaux éducatifs et conscients du double mandat de l'école francophone en milieu minoritaire, nous leur offrons des activités de formation et du matériel pédagogique toujours à l'avant-garde dans des domaines touchant l'identité francophone et le sens de l'appartenance à une francophonie contemporaine et inclusive.

Regarder notre association, c'est voir un réseau pancanadien de membres provenant de tous les horizons. Nous regroupons des intervenants de tous les secteurs d'activité en éducation, de la petite enfance au postsecondaire. Ces intervenants travaillent dans des établissements d'enseignement, des conseils scolaires, des associations, des regroupements de personnel enseignant et de parents.

Pour élaborer ses orientations, l'ACELF compte aussi sur un conseil des gouverneurs formé d'intervenants élus des quatre régions canadiennes que sont l'Atlantique, le Québec, l'Ontario ainsi que l'Ouest et les territoires, de même que de représentants des 13 ministères de l'Éducation des provinces et des territoires canadiens. Voilà deux caractéristiques uniques qui nous sont propres

dans le monde de l'éducation en français: des membres partout au Canada, dont le Québec, et des représentants de chacun des 13 ministères de l'Éducation.

En ce qui concerne le financement que nous recevons du gouvernement fédéral, notre association bénéficie d'un appui financier important provenant du ministère du Patrimoine canadien. Nous en sommes d'ailleurs très reconnaissants. Cet appui financier nous permet d'abord de rassembler chaque année, lors d'un congrès pancanadien, les forces vives de l'éducation en français au Canada. C'est d'ailleurs le plus grand rassemblement multiréseau du milieu de l'éducation francophone au Canada.

Ce financement nous permet aussi d'offrir du perfectionnement au personnel professionnel en petite enfance et au personnel des écoles francophones situées en milieu minoritaire. Depuis la mise sur pied du programme de stages, il y a 25 ans, 1 609 intervenants et intervenantes en ont bénéficié.

Ce financement nous permet également de publier une revue spécialisée sur l'éducation en langue française.

Par ailleurs, ces fonds nous aident à faire vivre à des jeunes francophones de 11 à 14 ans un échange avec des jeunes d'une autre communauté francophone du Canada. En 25 ans d'existence, environ 5 380 élèves ont vécu cette expérience culturelle et pédagogique.

Enfin, cet argent nous permet de développer pour les écoles francophones du matériel pédagogique qui favorise la construction de l'identité francophone des jeunes et de leur sens de l'appartenance.

En ce qui a trait au financement provenant de la Feuille de route, l'ACELF n'en a pas bénéficié directement. En fait, les subventions que nous recevons ne proviennent pas directement d'une enveloppe budgétaire liée à la Feuille de route. Cependant, puisque près de 75 p. 100 de nos fonds proviennent des programmes du ministère du Patrimoine canadien, nous pensons que nous avons quelques idées sur les priorités d'avenir qui sauront peut-être vous intéresser.

Dans l'optique d'une nouvelle stratégie gouvernementale d'appui aux communautés de langue officielle, l'ACELF souhaite d'ailleurs confirmer son appui au Plan stratégique communautaire élaboré sous la coordination de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. L'ACELF est signataire de ce Forum des leaders et en appuie la mise en oeuvre.

Toutefois, nous aimerions aujourd'hui vous parler de ce que nous connaissons le mieux: l'éducation en français. À ce titre, nous voulons profiter de l'occasion que vous nous offrez pour vous faire part de certains enjeux importants à prendre en considération pour mieux appuyer le secteur de l'éducation. Je vous mentionne que ces enjeux ont été formellement déterminés par notre réseau.

● (0850)

Les quatre enjeux que je vais vous présenter bénéficient déjà de l'attention de notre association, puisque notre plan d'action triennal 2011-2014 comporte de nombreuses initiatives à leur égard.

Le premier enjeu consiste à développer des ressources pour la petite enfance et à accroître les services à la famille. Ce défi ne concerne pas seulement le secteur de l'éducation, mais bien l'ensemble de la communauté et les organismes qui offrent des services à la population francophone. La clientèle de la petite enfance doit être au coeur des priorités afin d'assurer à long terme l'avenir des communautés francophones. La récente étude du chercheur Rodrigue Landry fournit des données probantes à cet égard. Cette recherche, intitulée « Petite enfance et autonomie culturelle », démontre hors de tout doute que la petite enfance est le fondement de la vitalité d'une minorité linguistique. Pour ce faire, il y a nécessité d'intervenir très tôt pour développer chez l'enfant son identité francophone. Les interventions des parents, des institutions, de la communauté et des gouvernements doivent alors se renforcer mutuellement vers ce même but. Les ressources et les infrastructures appropriées doivent aussi être accessibles.

Avec ses partenaires de la Table nationale en développement de la petite enfance francophone, l'ACELF s'est déjà engagée à faire des services à la petite enfance et à la famille une priorité d'action. En plus d'un stage de perfectionnement offert annuellement au personnel professionnel de la petite enfance, l'ACELF et ses partenaires ont développé plusieurs outils pédagogiques et ont bien d'autres initiatives en tête pour les années à venir, notamment un site Internet interactif destiné aux familles exogames en lien avec le développement de l'identité francophone de leurs jeunes.

Le deuxième enjeu est d'augmenter le développement professionnel touchant les particularités d'un enseignement en milieu minoritaire. Enseigner en français en milieu minoritaire demande des compétences particulières de la part du personnel enseignant. On le sait, le jeune qui vit dans une communauté francophone en milieu minoritaire évolue dans un environnement physique, social, artistique et même virtuel majoritairement anglophone. Ces jeunes n'ont donc pas suffisamment d'occasions de vivre en français. De ce fait, l'enseignant doit développer des stratégies particulières pour combler cette difficulté.

Non seulement cette nécessité de compétences particulières est vraie pour l'enseignement des matières scolaires, mais elle l'est encore plus pour favoriser chez les jeunes le développement d'une identité francophone, car, est-il besoin de le rappeler, l'école de langue française en milieu minoritaire a un double mandat. En plus de l'apprentissage scolaire, l'école doit favoriser la construction identitaire, c'est-à-dire susciter chez le jeune un fort sentiment d'appartenance à sa langue et à sa culture francophones. Par rapport à ce mandat de construction identitaire, l'offre de formation initiale pour le personnel enseignant est encore insuffisante. Pour améliorer cet aspect de la formation de l'enseignement, certaines facultés d'éducation ont des initiatives très prometteuses, mais il faut aussi penser à la formation continue des quelque 13 500 enseignantes et enseignants et des quelque 1 000 membres de la direction qui oeuvrent dans nos écoles. Il serait important qu'ils puissent développer leurs compétences à cet égard.

Les organismes comme le nôtre produisent du matériel pédagogique spécialisé pour l'enseignement en milieu minoritaire. Bien que l'ensemble des acteurs du milieu de l'éducation reconnaisse la qualité de ce matériel, nous n'avons pas les moyens nécessaires pour mieux faire connaître tous ces outils et surtout leur offrir une formation.

Par ailleurs, plusieurs initiatives pancanadiennes de formation sont en voie d'être mises en oeuvre. Je pense ici à deux projets parrainés par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, ou CMEC. D'abord, l'approche culturelle de l'enseignement permettra au personnel enseignant de faire découvrir aux jeunes, peu importe la matière étudiée, des éléments importants et significatifs de la culture collective francophone. Je pense également au projet de formation en ligne élaboré par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. Je pense aussi à la Trousse du passeur culturel pour laquelle il existe encore des besoins de formation.

Ce ne sont que quelques exemples, mais ils illustrent bien que le mouvement pour développer les compétences du personnel oeuvrant en milieu minoritaire est bien enclenché, mais qu'il est primordial d'y injecter les fonds nécessaires pour s'assurer que la formation pour ces ressources est disponible selon divers modes de prestation.

● (0855)

Le troisième enjeu est de développer une compétence transculturelle chez les intervenants et les jeunes. Notre société canadienne a toujours été une terre d'immigration et, depuis quelques années, ce phénomène d'enrichissement de notre société s'accroît. L'arrivée de cette diversité marque de façon considérable la plupart des communautés francophones et un très grand nombre de nos écoles. Afin de favoriser un climat inclusif, il importe de développer chez les jeunes et les intervenants des réseaux scolaires une compétence transculturelle.

Par compétence transculturelle, nous entendons le développement d'attitudes et d'habiletés qui favorisent la connaissance approfondie de sa propre culture et de celle des autres cultures, avec l'intention de construire une culture collective francophone pluraliste et renouvelée.

Le quatrième enjeu est de favoriser le développement personnel des jeunes pour stimuler leur engagement à l'égard de la francophonie canadienne. Grâce à diverses activités variées, plusieurs jeunes travaillent déjà au développement de leur communauté francophone. Pour stimuler cet engagement chez tous les jeunes, il importe de leur faire vivre diverses expériences personnelles qui les amèneront à mieux connaître les différentes facettes de notre francophonie contemporaine, à comprendre les enjeux qui touchent l'avenir de notre francophonie et à être capables d'avoir des opinions personnelles sur le sujet, de même qu'à prendre des décisions conformes à leurs opinions, à participer selon leurs intérêts et leurs talents, et à poser des gestes qui contribueront au bien-être des autres membres de la communauté.

Le président: Merci, monsieur Saint-Maurice.

Monsieur Taillefer, vous avez la parole.

M. Paul Taillefer (président, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants): Bonjour. Merci beaucoup. C'est avec grand plaisir que la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants répond à l'invitation à comparaître qui lui a été lancée. Je suis ici aujourd'hui avec M. Ronald Boudreau, notre directeur des Services aux francophones.

D'emblée, nous tenons à préciser que nous apprécions votre désir de mieux comprendre les enjeux liés au dossier des langues officielles, bien qu'il semble que l'exercice ait pris un peu plus des allures de consultation en vue d'une éventuelle stratégie fédérale. Nous ne pouvons pas passer sous silence le fait que nous aurions souhaité que le gouvernement mène une consultation en bonne et due forme, si les présentations qui vous sont faites mèneront bel et bien à une prochaine Feuille de route.

Par ailleurs, le Sommet des communautés francophones et acadiennes de juin 2007 a établi les bases d'une planification stratégique des partenaires de la communauté francophone minoritaire, dont la FCE fait partie. Le gouvernement du Canada devrait considérer de façon importante le Plan stratégique communautaire qui découle de ce sommet et accorder une place privilégiée aux interlocuteurs qui ont le mandat de parler au nom de leurs membres, tout en encourageant le développement de structures qui renforcent l'autonomie des communautés minoritaires.

La FCE regroupe environ 200 000 enseignantes et enseignants représentés par ses organisations membres. De ce nombre, plus de 10 000 oeuvrent dans des écoles de langue française en milieu minoritaire et environ 8 000 dans des écoles de langue anglaise au Québec. Cette particularité d'avoir parmi nos membres des personnes en provenance des deux minorités linguistiques canadiennes convainc la FCE d'avoir une perspective équilibrée sur la question d'une stratégie fédérale en matière d'appui aux langues officielles.

Soulignons tout d'abord la question de l'équité entre les deux communautés de langue officielle, qui sera au coeur de notre présentation. De longue date, la FCE défend les droits de ses membres et exerce des pressions en faveur d'un système d'éducation publique juste et équitable partout au Canada et ailleurs dans le monde. Nous sommes cependant de plus en plus conscients que l'école, bien qu'elle soit l'outil de développement par excellence pour assurer la pérennité des langues en contexte minoritaire, ne peut contrecarrer à elle seule les effets de l'assimilation linguistique.

Nous venons tout juste de publier une enquête préparée par la chercheuse Diane Gérin-Lajoie, qui propose une comparaison entre la réalité des francophones qui vivent en contexte minoritaire et les anglophones du Québec, qui sont minoritaires dans cette province, eux aussi. Cette étude confirme, entre autres, que la visibilité de la langue et de la culture minoritaires dans l'espace public a une influence importante sur la façon de concevoir le rapport à l'identité. Il n'est pas surprenant que la construction identitaire soit devenue un des éléments clés du mandat des communautés francophones. Cependant, il est préoccupant de penser que le manque de présence du français dans l'espace public puisse amener les jeunes francophones à remettre en question la pertinence de leur langue maternelle quand il s'agit d'envisager leur avenir.

Nous ferons donc ressortir avant tout, dans le cadre de cette présentation, quelques-uns des nombreux défis que doivent relever ceux qui vivent en français de façon soutenue dans les milieux minoritaires, tout en tenant compte du fait que l'articulation de la prochaine stratégie fédérale en matière d'appui aux langues officielles permettra également le maintien et le plein épanouissement de la communauté anglo-québécoise. Nous nous permettrons

quelques recommandations dans trois domaines particuliers qui nous tiennent à coeur en tant que représentants du personnel enseignant.

En premier lieu, il y a la petite enfance et les mesures d'accueil. En 2004, la FCE publiait une étude sur le personnel enseignant face aux défis de l'enseignement en milieu minoritaire. Une forte proportion d'enseignantes et d'enseignants ont indiqué la dominance de l'anglais dans leur milieu comme une des principales difficultés auxquelles ils sont confrontés. Cette réalité est fortement accentuée par des facteurs démographiques incontournables. Le dépeuplement rural affaiblit les régions où la concentration de francophones est la plus élevée, et l'accroissement des francophones en milieu urbain est directement lié à l'assimilation accélérée de ces derniers.

Deux autres facteurs doivent également être considérés: le recrutement des enfants de parents ayants droit et l'accueil des nouveaux arrivants. Si le personnel enseignant des écoles de langue française appuie d'emblée les efforts qui sont faits par l'ensemble des intervenants pour accueillir un plus grand nombre d'enfants ayant accès à l'éducation en français dans ses murs, il se préoccupe grandement de la diversification des antécédents familiaux qui les accompagnent, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants qui parlent peu ou qui ne parlent pas le français au moment de leur admission à l'école.

● (0900)

De même, le personnel enseignant soutient vivement l'accueil réservé aux enfants de familles immigrantes, mais s'inquiète du manque de mesures d'appui pour assurer l'accompagnement de ces familles, tant sur le plan scolaire que sur le plan communautaire. Les enjeux sont alors d'ordre linguistique, mais peuvent également comporter d'autres aspects tout aussi préoccupants.

À l'été 2007, la FCE commandait une enquête sur l'accueil des familles immigrantes dans les écoles de langue française. Cette recherche démontrait à quel point plusieurs milieux minoritaires sont démunis pour bien accueillir les nouveaux arrivants, tant sur le plan scolaire que sur le plan communautaire.

Deux constats s'imposent. Tout d'abord, la prochaine stratégie fédérale en matière d'appui aux langues officielles devra offrir un appui substantiel au développement de la petite enfance, qui est la solution la plus susceptible de soutenir les efforts de recrutement des écoles de langue française. Par ailleurs, cette composante de la stratégie devra se conjuguer étroitement avec un ensemble de mesures d'accueil, tant sur le plan scolaire que sur le plan communautaire, pour permettre à la fois aux enfants de parents ayants droit et à ceux qui proviennent de communautés immigrantes de contribuer à la francophonie et à la société canadienne dans son ensemble.

Nous recommandons que la stratégie fédérale en matière de langues officielles investisse dans l'accueil et l'accompagnement des générations qui désirent renouer avec le français et des familles immigrantes qui souhaitent s'inscrire à l'école de langue française. Nous recommandons aussi qu'elle favorise la création de centres de la petite enfance en français, partout au pays, afin de préparer les enfants à participer activement à l'école de langue française et à la communauté dans son ensemble.

Le deuxième défi touche les nouvelles technologies. L'éducation en français en milieu minoritaire canadien n'a de sens que dans un cadre économique qui lui accorde une place équitable. Les parents qui choisissent d'envoyer leurs enfants à l'école de langue française le font certes pour leur attachement à cette langue, mais aussi dans l'espoir que la prochaine génération aura davantage la possibilité de vivre en français dans toutes les sphères de l'activité humaine. Pour le jeune qui choisit éventuellement de poursuivre ses études à l'école publique et au postsecondaire en français, la possibilité de travailler dans sa langue ou de tirer profit de ses compétences bilingues est au cœur même de sa motivation.

La FCE est préoccupée par le peu d'attention accordée aux technologies dans les mesures d'appui aux communautés de langue officielle. La FCE a publié l'an dernier les résultats d'une enquête menée auprès de plus de 1 600 élèves des écoles de langue française. Cette enquête portait sur les technologies et la construction d'une identité francophone. Le peu d'occasions de communiquer en français par l'entremise des technologies se révèle préoccupant du fait même qu'il s'agit là d'un univers largement privilégié par les jeunes à l'échelle de la planète. Cela rejoint nos considérations sur l'espace public et les préoccupations qui en découlent. Nous pensons donc que la stratégie fédérale en matière de langues officielles doit favoriser l'augmentation des contenus en français sur le Web et des infrastructures qui permettent un suivi, des mises à jour et un renouvellement de l'information. Nous pensons aussi que le gouvernement doit appuyer les initiatives novatrices qui permettent l'utilisation des technologies dans des domaines tels que le réseautage, la formation à distance, l'apprentissage des langues et la diffusion de contenus culturels.

Le troisième défi touche l'appui à la recherche. Depuis les 15 dernières années, des enfants reçoivent leur éducation en français dans des milieux où plusieurs générations n'auraient même pas songé à une telle possibilité. En effet, l'avènement de la gestion des écoles de langue française par la communauté francophone, parfois durement acquise, est un tournant important de l'histoire du bilinguisme canadien. La prise en charge de l'éducation par la communauté francophone donne de bons résultats. Elle contribue à l'évolution du bilinguisme et au respect de la diversité culturelle partout au pays. Le gouvernement du Canada se doit de tirer des leçons de cette expérience et de tenter de l'appliquer à d'autres secteurs d'intervention. Cette responsabilisation de la communauté ne peut avoir lieu sans des informations pertinentes sur les réalités et les enjeux qui sont au cœur du mandat même de l'école de langue française.

Ainsi, nous ne saurions trop insister sur l'importance de la recherche pour l'avancement des communautés linguistiques, en particulier dans un contexte minoritaire. Les nombreuses études de la FCE ont bénéficié par le passé d'un appui solide du gouvernement fédéral par l'entremise de son ministère du Patrimoine canadien. Ces recherches et ces enquêtes ont permis de mieux comprendre les réalités des communautés et d'intervenir de façon plus cohérente auprès de la jeunesse sur laquelle repose l'avenir du bilinguisme canadien.

• (0905)

La stratégie fédérale en matière de langues officielles doit appuyer la recherche et la diffusion de connaissances pour que les décisions et les investissements soient fondés sur des données fiables et garantes de résultats.

En conclusion, la FCE est une des organisations nationales qui a d'emblée emboîté le pas au gouvernement canadien en ce qui a trait au bilinguisme et à la modernisation de sa structure. Notre fédération

se définit comme bilingue dans ses opérations et ses publications et dessert des organisations dont la composition reflète la dualité linguistique canadienne.

Nous sommes fiers de contribuer de façon importante au développement de notre pays et aux valeurs qui font sa force et sa particularité tant sur la scène canadienne que sur le plan international. Il reste beaucoup à faire pour donner aux minorités linguistiques tous les éléments qui leur permettront de vivre en français 24 heures sur 24. C'est ce qui anime nos actions alors que, comme membres d'une fédération canadienne, nous ne pouvons que souhaiter que ce soit également la motivation du gouvernement canadien et la finalité qu'il recherche dans le développement de sa prochaine stratégie en matière d'appui aux langues officielles.

Merci.

• (0910)

Le président: Merci, monsieur Taillefer.

Nous disposons de 35 minutes pour des questions et des commentaires.

Monsieur Aubin, c'est à vous.

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous et bienvenue. Je vous remercie de votre présence et vous félicite de la qualité de vos présentations qui nous éclairent. J'ai l'impression de revenir à mes premières amours d'enseignant. Je me sens un peu chez moi.

Mes premières questions s'adressent à M. Saint-Maurice.

Lors de votre présentation, vous nous disiez recevoir un appui financier important de Patrimoine canadien, mais, sauf erreur, à peu près rien de la Feuille de route qui est à l'étude. Je cherche à comprendre pourquoi, avec autant d'idées, autant de projets, vous n'avez aucun financement ou presque de la Feuille de route. Serait-ce dû à une méconnaissance des programmes liés à la Feuille de route ou parce que les projets que vous aviez présentés ne respectaient pas les critères? Il me semble y avoir là une adéquation qui ne fonctionne pas.

M. Yves Saint-Maurice: Je ne dirais pas que les projets présentés ne respectaient pas les critères, étant donné qu'on n'en a pas présenté, comme tel, dans le cadre de la Feuille de route.

En fait, dans les créneaux dans lesquels nous fonctionnons normalement, Patrimoine canadien devient notre soutien financier le plus important. Donc, nous répondons aux critères de Patrimoine canadien. En fait, par la bande, nous touchons aux communautés francophones minoritaires et à tout le Canada. Nous avons des partenaires un peu partout. Nous travaillons vraiment en coopération avec les autres. Certains organismes auxquels nous sommes associés étroitement et avec lesquels nous faisons avancer l'éducation sont très dépendants, si je puis dire, de la Feuille de route.

Notre directeur général travaille à temps plein. Pour ma part, je suis bénévole. M. Lacombe est mieux placé que moi pour répondre avec justesse à votre question sur ces ramifications et ces détails.

M. Richard Lacombe (directeur général, Association canadienne d'éducation de langue française): En effet, dans le cadre de la Feuille de route, des secteurs privilégiés avaient été déterminés, et l'éducation n'en faisait pas directement partie. Cependant, on ne peut pas dire qu'on a été négligés, parce qu'on reçoit quand même l'appui financier nécessaire pour faire ce qu'on veut faire en éducation au cours des années couvertes par la Feuille de route. C'est ce qui explique cela.

Par ailleurs, il y a eu deux versions de la Feuille de route: celle qui comportait le montant supplémentaire qui avait été ajouté et celle qui comprenait toutes les sommes données. Il y a toujours un peu d'ambiguïté pour nous: est-ce l'enveloppe supplémentaire ou l'enveloppe totale? Si on parle de l'enveloppe totale, on a reçu des fonds de la Feuille de route, parce qu'on recevait déjà des fonds des enveloppes existantes. Si on parle de l'enveloppe supplémentaire, on n'a pas eu de fonds supplémentaires.

M. Robert Aubin: Merci.

Je vais maintenant m'adresser à M. Taillefer et à M. Boudreau.

Lors de votre présentation, vous avez abondamment parlé de l'importance de la recherche et vous avez fait état d'un certain nombre de recherches qui ont été menées au fil des années, dont vous donnez les conclusions.

Les conclusions de ces recherches ont-elles donné naissance à des projets concrets, soutenus par la Feuille de route, qui peuvent changer la nature du fait de vivre en français dans les communautés?

M. Paul Taillefer: Je vous remercie de votre excellente question.

Selon nous, tout doit être basé sur la recherche. Nos recherches en partenariat avec l'ACELF, notamment, mais aussi avec d'autres organisations, ont été porteuses d'action.

Avant de passer à l'action, il faut qu'il y ait un champ d'action clairement déterminé. C'est ce qui nous a aidés à déterminer quels sont les défis et les enjeux importants. Par la suite, nous avons fait plusieurs projets très importants en partenariat avec l'ACELF, entre autres, dont les produits ont été distribués partout au Canada. Il s'agit d'un outil concret qu'utilisent les enseignantes et les enseignants en salle de classe.

M. Boudreau est celui qui travaille sur ces projets. Il pourrait vous donner des exemples concrets.

M. Ronald Boudreau (directeur, Services aux francophones, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants): Oui, certainement.

Il y a en effet des projets qui découlent de nos recherches. Nous pensons qu'il est important de bien comprendre une situation pour être en mesure d'y réagir. Ces recherches nous ont permis de créer des outils qui visent notamment les adolescents. Chez ces derniers, il y a un véritable problème de décrochage linguistique, mais aussi un décrochage de l'école de langue française en faveur de l'école anglaise ou d'immersion. Selon nous, il est important d'intervenir auprès de ces jeunes pour comprendre exactement ce qui se passe à cet âge critique. Avec l'ACELF, nous avons créé un outil qui vise à engager un dialogue avec les adolescents. C'est un exemple concret.

Cela représente aussi des occasions de formation et de rencontres avec le personnel enseignant en vue de discuter de ces dossiers cruciaux pour l'avenir de la francophonie. Il est certain que le fait de perdre nos bons éléments parmi les jeunes de 15 à 18 ans est très préoccupant.

• (0915)

M. Robert Aubin: Merci.

Je partage un autre de vos points de vue. Il s'agit de la qualité du processus d'évaluation de la Feuille de route. J'aimerais savoir si vous craignez que, dans l'éventualité où une prochaine Feuille de route serait mise en oeuvre, peu importe le nom qu'elle porterait, cette nouvelle enveloppe financière ne vous oblige à créer de nouveaux projets plutôt qu'à soutenir ceux que vous avez déjà mis sur pied et qui n'ont probablement pas eu le temps de porter leurs fruits complètement.

M. Paul Taillefer: Merci beaucoup.

Nous trouvons absolument nécessaire que nos projets portent leurs fruits et qu'on leur assure une pérennité. En effet, le défi n'est pas de nature ponctuelle: il est présent au quotidien. Il est donc important de continuer à faire de la recherche, à évaluer la situation en milieu minoritaire et à poser les gestes qui s'imposent pour que les jeunes, qui sont d'ailleurs notre avenir, aient en eux la volonté de continuer à vivre en français.

Comme nous l'avons dit lors de notre présentation, toute la question économique est très importante pour les familles et les jeunes. Nous voulons qu'ils envisagent un avenir en français au Canada. Alors oui, il est important de soutenir ces projets. Bien sûr, certains d'entre eux auront une fin, mais d'autres doivent continuer, et l'appui à leur égard doit être constant.

En plus, quand on continue à étudier la situation, de nouveaux défis peuvent surgir. On a parlé notamment de la technologie. Il est certain que celle-ci sera au centre de bien des discussions au cours des années à venir, surtout dans le contexte d'un espace francophone.

Le président: D'accord.

Merci, monsieur Aubin et monsieur Taillefer.

Monsieur Menegakis, c'est à vous.

[Traduction]

M. Costas Menegakis (Richmond Hill, PCC): Merci, monsieur le président.

[Français]

Je vous remercie de témoigner devant nous aujourd'hui.

Comme vous le savez, nous étudions la Feuille de route pour la qualité linguistique. Elle représente pour notre gouvernement un investissement de plus de 1 milliard de dollars.

Je vous remercie de vos présentations. Je les ai trouvées très intéressantes.

J'aimerais adresser ma première question aux représentants de l'Association canadienne d'éducation de langue française.

[Traduction]

J'ai été agréablement surpris d'entendre vos observations, surtout le fait que votre association est un organisme national qui compte des représentants de chaque province et territoire du pays.

Vous semblez satisfait du financement que vous recevez de Patrimoine canadien. Vous avez dit qu'il s'agit d'une somme importante. Pourriez-vous nous dire à combien s'élève le montant annuel?

[Français]

M. Yves Saint-Maurice: Ça se situe autour de 475 000 \$.

M. Richard Lacombe: Environ, oui.

M. Yves Saint-Maurice: Ça touche principalement notre fonctionnement de base.

M. Richard Lacombe: C'est pour nous permettre de fonctionner.

M. Costas Menegakis: Merci.

[Traduction]

Vous avez également parlé d'un double mandat. Pour moi, enseigner la langue et promouvoir la culture sont tous deux très importants, parce que j'ai grandi dans une communauté multiculturelle, au Québec; mes parents étaient des immigrants venus de la Grèce. Je crois qu'on peut grandement faciliter la promotion de la langue, chez les jeunes en particulier, grâce à de bons programmes culturels.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les efforts que vous avez déployés pour promouvoir des programmes culturels dans l'ensemble du pays, en plus de ceux dont vous nous avez parlé ce matin?

● (0920)

[Français]

M. Yves Saint-Maurice: Je vais commencer à répondre, et M. Lacombe pourra poursuivre.

De façon très large, je dirai que l'apprentissage conventionnel du français et des mathématiques, entre autres matières, fait partie de l'éducation de base que l'on doit donner à chaque enfant. Le point de vue culturel, c'est ce qui permet de construire l'identité de l'individu. On grandit quelque part, peu importe l'endroit; on grandit dans une communauté, dans un environnement. Si on néglige cet aspect en disant qu'on se concentre seulement sur l'éducation et les apprentissages comme tels, l'oeuvre est incomplète.

Notre préoccupation, c'est de construire l'identité de chaque enfant, de chaque individu, et ce, jusqu'à l'âge adulte, pour qu'il devienne un citoyen à part entière vivant dans deux cultures. Il n'y a pas d'erreur: la culture anglophone dans laquelle baignent les francophones en milieu minoritaire est facilement acquise. Il ne faut pas la combattre, mais il faut vivre avec celle-ci. Souvent, ce qui est plus difficile, c'est de faire vivre en français, au quotidien, les jeunes francophones qui vivent dans un milieu anglophone. C'est pour cette raison qu'on dit qu'il faut commencer par la famille, dès la petite enfance, et cela se poursuit à l'école.

Nous avons élaboré, avec la complicité d'autres organisations comme la FCE, la Trousse du passeur culturel, dont nous parlions tout à l'heure dans notre intervention. La Trousse du passeur culturel vise justement à se préoccuper de tout cet aspect fondamental. Une fois que les apprentissages sont faits, il faut aussi vivre. Cette manière de vivre et de s'affirmer, c'est ce qui va faire que plus de francophones vont continuer à fréquenter l'école secondaire francophone. C'est un grand défi. Souvent, il y a de l'inquiétude, en milieu minoritaire: on se demande si son avenir sera en français. Si on décide de poursuivre en français, on craint d'échouer et de ne pas avoir accès à l'université. Telles sont les inquiétudes.

La culture renforce l'identité. Selon nous, c'est très important.

Richard a peut-être quelques exemples plus concrets à vous donner.

M. Richard Lacombe: Effectivement, l'aspect culturel, ce qui est lié aux arts et à la culture, est très important. On peut bien concevoir que c'est une composante de la construction identitaire.

Pour ce faire, nous invitons les gens et nous outillons le personnel enseignant et les membres de la direction des écoles de plusieurs façons. D'ailleurs, nous avons mis sur pied la Semaine nationale de la francophonie, qui existe depuis 20 ans et qui est à l'origine de ce que sont maintenant les Rendez-vous de la francophonie. Nous invitons les milieux à s'approprier et à avoir des activités qui font appel aux arts et à la culture.

Nous avons aussi un ensemble d'outils, une banque d'activités pédagogiques qui existe dans Internet depuis 1996. Il y a beaucoup d'activités qui donnent des idées aux enseignants sur les façons d'intégrer les arts et la culture dans les matières, non seulement en français, en histoire et en géographie, mais aussi en économie et un peu dans tout. Car la culture est omniprésente. On pense aux arts et à la culture, mais tous les éléments culturels en font aussi partie.

Il y a des outils comme la Trousse du passeur culturel. Celle-ci donne des indications quant aux façons d'utiliser, en classe, les ressources artistiques, les organismes artistiques de la région, pour créer un environnement artistique plus fort dans l'école.

En ce moment, il y a une initiative pancanadienne des ministères de l'Éducation afin de développer ce qu'ils appellent l'approche culturelle de l'enseignement. On va outiller l'enseignant, peu importe la matière qu'il enseigne, pour qu'il intègre dans la matière enseignée des référents de la culture francophone. Ainsi, les manuels scolaires n'exposeront pas le jeune francophone seulement à des éléments relevant des scientifiques américains, britanniques ou australiens. Il y a quand même des scientifiques francophones. J'ai donné l'exemple de l'économie, mais cela s'applique à toutes les matières.

Le président: Merci.

[Traduction]

M. Costas Menegakis: C'est tout?

[Français]

Le président: Si vous avez une autre question, vous devrez être bref.

[Traduction]

M. Costas Menegakis: J'ai une petite question pour la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. J'ai vraiment été ravi de voir les recommandations que vous avez formulées dans le mémoire que vous nous avez présenté aujourd'hui. L'une d'elles consiste à promouvoir le contenu de langue française sur le Web.

Avez-vous entendu parler du Portail linguistique du Canada? Il s'agit d'un site Web créé par le Bureau de la traduction, ici sur la Colline. Les internautes l'ont consulté 29 millions de fois au cours des 11 derniers mois. Cela représente plus de 80 000 visites par heure.

Auriez-vous des commentaires à ce sujet? Êtes-vous au courant de ce site?

M. Paul Taillefer: M. Boudreau pourra vous en parler.

[Français]

M. Ronald Boudreau: Oui. Je dois dire qu'on apprécie beaucoup le fait qu'il est maintenant gratuit et accessible, puisque c'est un outil dont on se sert.

● (0925)

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): C'est nous qui avons fait ça.

M. Ronald Boudreau: Comme l'a dit M. Taillefer, la fédération est une organisation bilingue. Nous avons notre propre service de traduction, lequel a recours à cet outil tous les jours. Dans mon travail, entre autres, je l'utilise quotidiennement.

Le président: Merci.

Monsieur Bélanger, c'est à vous.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci, monsieur le président.

Messieurs, merci d'être parmi nous.

Monsieur Taillefer, merci beaucoup de votre présentation. Je veux surtout vous remercier des deux premiers paragraphes de votre mémoire. Dans le premier paragraphe, vous dites ne pas pouvoir passer sous silence que vous auriez souhaité que le gouvernement tienne une consultation en bonne et due forme. Je partage d'emblée votre avis. Un comité comme le nôtre n'est nullement outillé pour faire une consultation professionnelle, alors que l'atmosphère est parfois survoltée politiquement et que nous ne disposons que de deux heures par jour, à raison de deux fois par semaine. Cela n'est pas une consultation professionnelle.

Cette décision du gouvernement est survenue à mi-parcours. En effet, nous avons appris cela trois mois après avoir commencé notre étude et avoir rencontré des gens. Nous avons donc interrogé des témoins sans même savoir que nous avions le mandat de tenir une consultation en bonne et due forme aux fins de l'évaluation de la Feuille de route. À mon avis, cela démontre le mépris du gouvernement tant pour le comité que pour nos communautés. Je vous remercie de l'avoir souligné.

Par ailleurs, je vous remercie d'avoir parlé du Sommet des communautés francophones et acadiennes de 2007. J'ai participé à ce sommet en tant qu'observateur. C'était un exercice réel impliquant toute la communauté et ses composantes. Tous les organismes, tout le monde a signé le plan, à la fin. Je crois donc que le gouvernement pourrait s'inspirer de cela pour le renouvellement de la Feuille de route, qui a d'ailleurs déjà été décidé, comme l'a annoncé Bernard Valcourt à Terre-Neuve-et-Labrador: il a dit que le financement de la prochaine Feuille de route serait réduit. Je ne sais pas pourquoi on nous demande de continuer à faire cet exercice, mais nous allons le faire.

Vous avez tous deux parlé de l'accueil des nouveaux arrivants et je vous en remercie. Puisque l'on nous demande de faire une consultation, je vais le faire. Je vais vous faire parvenir un rapport. Au cours de la précédente législature, le comité a fait une étude sur l'immigration qui n'est pas terminée. Il avait fait un bon travail de collaboration. Le comité avait déposé le rapport au Parlement. Cependant, le gouvernement a déclenché une élection avant de pouvoir répondre au rapport. Le comité de la présente législature n'a pas encore repris le rapport ni obtenu de réponse du gouvernement relativement à ses recommandations, qui touchent essentiellement les points que vous soulevez. Je vais vous le faire parvenir. Je vous demande, s'il vous plaît, de réagir à ce rapport pour que le comité puisse au moins bénéficier de vos connaissances et de vos préoccupations à cet égard. Il est vrai que c'est important pour l'avenir de l'éducation de nos communautés. Je vous remercie donc d'avoir soulevé ce point. Dès mon retour au bureau, je vous ferai parvenir le rapport. D'ailleurs, je vois que mon adjoint, dans la salle, prend des notes.

Vous avez également parlé de la petite enfance. J'aimerais que vous me fassiez part brièvement de vos commentaires, car je veux prendre le reste du temps pour parler d'éducation. La petite enfance en fait partie. Le gouvernement fédéral avait signé des ententes avec toutes les provinces, et dans chacune de celles-ci, il était question de la petite enfance pour les minorités linguistiques. Dans chaque cas, les minorités linguistiques avaient applaudi ces ententes. Le premier geste du nouveau gouvernement conservateur en 2006 a été d'annoncer qu'il abolirait ces ententes. Pourriez-vous émettre un commentaire à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Yves Saint-Maurice: Pour nous, la petite enfance est un créneau que nous avons décidé d'épouser davantage depuis deux ans. Pour nous, la petite enfance n'est pas incluse dans la structure de l'éducation...

L'hon. Mauril Bélanger: Soyez bref, s'il vous plaît.

M. Yves Saint-Maurice: ... puisque nous travaillons avec les réseaux scolaires.

Cependant, il est évident pour nous que, de plus en plus, les centres de la petite enfance doivent être mieux outillés et ouverts à l'accueil des minorités, parce que l'intégration ou la désintégration commence là. Aujourd'hui, il existe de plus en plus de familles exogames. Il faut travailler à sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge.

L'hon. Mauril Bélanger: Je vous remercie.

M. Paul Taillefer: La petite enfance est une clé de la survie des minorités linguistiques. La recherche nous démontre clairement que les jeunes qui participent aux programmes de la petite enfance en français sont davantage portés à maintenir leur lien avec le français grâce à leurs expériences scolaires et dans la communauté, par la suite.

D'ailleurs, il peut y avoir des répercussions plus grandes. En fait, l'OCDE nous dit que dans les pays où il y a des programmes très spécifiques sur le plan de la petite enfance, le rendement scolaire de ces jeunes est supérieur à celui des pays qui n'en ont pas. C'est donc un avantage économique et social pour les pays. Pour nous, c'est vraiment critique.

● (0930)

L'hon. Mauril Bélanger: Permettez-moi d'interpréter vos commentaires. Vous dites, je crois, qu'il aurait été préférable de maintenir ce genre d'ententes. C'est mon interprétation et je ne vous en tiens pas responsable.

La question de l'éducation est centrale dans le cadre de la Feuille de route. On veut que celle-ci soit renouvelée, mais on n'a aucune idée de la façon dont seront utilisées les centaines de millions de dollars transférées aux provinces pour ce volet.

Êtes-vous en mesure de dire au comité si ces centaines de millions de dollars transférées aux provinces sont effectivement affectées à l'éducation des minorités linguistiques et, dans l'affirmative, si ces fonds sont bien utilisés?

M. Richard Lacombe: Ni moi ni l'ACELF ne savons comment ces fonds sont utilisés. Notre organisme n'est pas un porte-parole. Nous ne travaillons pas à ces dossiers.

M. Paul Taillefer: Il s'agit d'un exercice comptable très difficile pour nous, en tant qu'organisation. Dans certains territoires et provinces, plus d'argent est alloué au système d'éducation de la minorité linguistique. Par contre, il est impossible de déterminer si toutes les sommes sont utilisées aux fins auxquelles elles sont destinées. La transparence serait vraiment un élément important pour nous.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci.

Le président: D'accord, merci.

Monsieur Weston, c'est à vous.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Merci, monsieur le président.

Je veux aussi remercier nos invités. C'est vraiment un plaisir d'entendre leurs commentaires.

Monsieur Taillefer, j'ai été frappé par une phrase que vous avez dite. Vous avez fait allusion à des facteurs démographiques incontournables. Nous qui appuyons le bilinguisme dans notre pays ainsi que l'épanouissement du français dans les communautés minoritaires et de l'anglais dans les communautés minoritaires du Québec, savons qu'il s'agit d'un effort important.

Dans le cadre de la Feuille de route, quelles sont nos meilleures pratiques, selon vous? Quelle est la meilleure façon d'investir les fonds afin de lutter contre ces facteurs démographiques incontournables?

M. Paul Taillefer: D'abord, pour mettre les choses en contexte, je dois dire que le visage de la francophonie est en évolution. Il est certain que l'immigration fait grandir notre francophonie et la rend plus vibrante, mais elle comporte aussi plusieurs défis, d'où l'importance de la recherche-action. Il s'agit de pouvoir déterminer les enjeux et de mettre ensuite sur pied des programmes qui traitent de ces enjeux.

J'aimerais céder la parole à M. Boudreau pour qu'il complète ma réponse.

M. Ronald Boudreau: La réalité de la communauté francophone n'est pas commune à l'ensemble des Canadiens. Par exemple, il va de soi que le dépeuplement rural au sein de la population majoritaire n'entraîne pas une assimilation linguistique. Par contre, c'est le cas pour les francophones. M. Taillefer a mentionné le facteur de l'immigration, mais il y a aussi toute la question de l'urbanisation. Nos francophones des communautés rurales qui ont grandi et évolué dans des milieux locaux majoritaires où des infrastructures soutenaient la langue se retrouvent dans les grandes villes et sont victimes de l'assimilation.

Au chapitre du maintien de la communauté, ça devient pour nous une cause supplémentaire de préoccupations. C'est pourquoi nous souhaitons que des montants ciblés soient consentis pour encourager la recherche-action dans ces domaines.

• (0935)

M. John Weston: Monsieur Saint-Maurice, c'est vraiment un plaisir d'accueillir une équipe de gens qui sont à l'avant-garde de l'éducation dans notre pays.

Je vais vous poser la même question: quels sont les efforts les plus importants que l'on retrouve dans notre Feuille de route? Où pensez-vous que l'argent est le mieux investi?

M. Yves Saint-Maurice: Comme on vous l'a dit, la Feuille de route nous concerne plus ou moins; elle nous concerne par la bande.

À mon avis, les meilleurs efforts seront toujours ceux que l'on consacrera aux communautés, à la culture et à l'éducation. C'est là qu'il faut enchérir, développer et soutenir. Les milieux minoritaires ont besoin d'un soutien qu'ils ne peuvent pas produire eux-mêmes. Il est donc important que la Feuille de route vienne compléter leurs efforts financiers.

M. John Weston: Pensez-vous que les enfants d'une province comme la mienne, la Colombie-Britannique, doivent aller au Québec ou au Nouveau-Brunswick pour recevoir une bonne formation de langue seconde, ou peuvent-ils la recevoir dans leur propre communauté?

M. Yves Saint-Maurice: Je crois qu'il faut absolument que les enfants de la Colombie-Britannique, comme ceux d'ailleurs au Canada, puissent le faire dans leur milieu. C'est ce à quoi on travaille beaucoup depuis plusieurs années. On favorise les échanges entre les communautés francophones du Québec et les communautés

francophones en milieu minoritaire, mais cela n'est qu'un renforcement des efforts qui sont déjà faits localement.

Les jeunes de la Colombie-Britannique, lorsqu'ils viennent au Québec, disent: « *Wow*, c'est beau, c'est le *fun!* », mais les jeunes du Québec, lorsqu'ils vont en Colombie-Britannique, disent: « Ces gens ont du *guts!* Ce que ces gens vivent au quotidien n'est pas facile, mais ils font tellement de belles choses qu'il vaut la peine de les appuyer. » C'est donc réciproque.

Je crois qu'il faut absolument que les jeunes — c'est pour cette raison qu'on parle de construction identitaire — dans chaque milieu au Canada, dans les petites communautés des Territoires du Nord-Ouest comme à Victoria ou à Vancouver, soient en mesure de se développer dans leur milieu, et c'est de plus en plus vrai.

C'est aussi dans ce sens que l'immigration est une valeur ajoutée qui donne encore plus d'espoir de réussir. On constate partout au Canada, sauf dans les milieux majoritaires francophones, un accroissement de la clientèle formée d'élèves francophones dans les écoles francophones, et ce, malgré l'absence de croissance francophone au Canada. En dépit de cela, il y a une augmentation de la clientèle dans nos écoles. Cela veut dire qu'il y a de plus en plus d'ayants droit en vertu de l'article 23 qui fréquentent nos écoles.

M. John Weston: Vous venez de dire quelque chose de très important. Même si ma famille a profité d'études au Québec à plusieurs reprises, nous savons que ce n'est pas seulement un songe mais quelque chose de réel: on peut s'épanouir dans les deux langues. Or il faut aussi pouvoir le faire dans son propre milieu. Autrefois, nous ne pouvions pas atteindre cet objectif en tant que nation.

Merci, monsieur Saint-Maurice.

Le président: Merci, monsieur Weston.

Je remercie nos invités de leurs témoignages.

Nous allons faire une pause pour laisser le temps aux témoins de se retirer et pour permettre au deuxième groupe de témoins d'arriver.

•

_____ (Pause) _____

•

• (0945)

Le président: Bienvenue à la 34^e séance du Comité permanent des langues officielles.

Nous accueillons M. Leclair, Mme Turnbull et M. Lemoine, de l'Association canadienne des professeurs de langues secondes. Nous accueillons aussi M. LeDorze et Mme Bourbonnais, de l'Association canadienne des professeurs d'immersion.

Bienvenue à tous.

Nous allons commencer par l'Association canadienne des professeurs de langues secondes.

Mme Caroline Turnbull (vice-présidente, Association canadienne des professeurs de langues secondes): Merci.

Monsieur le président, chers membres du comité et partenaires, je vous souhaite une bonne journée.

Je me présente: je suis Caroline Turnbull. Je travaille au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, dans le secteur francophone. Je suis également vice-présidente de l'Association canadienne des professeurs de langues secondes, l'ACPLS, et c'est à ce titre que je comparais aujourd'hui.

Le président de l'ACPLS, M. Michael Salvatori, registraire et chef de la direction de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, regrette vivement son absence et vous transmet ses salutations les plus cordiales.

Je suis accompagnée de Guy Leclair, qui est directeur général de l'association, et de M. Hilaire Lemoine, qui est cadre en résidence à l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'Université d'Ottawa. M. Lemoine est trésorier de l'ACPLS et c'est à ce titre qu'il comparait aujourd'hui.

L'Association canadienne des professeurs de langues secondes existe depuis plus de 42 ans. Sa mission est de favoriser l'excellence dans l'enseignement des langues secondes. Elle compte au-delà de 3 000 membres et est présente dans tous les territoires et provinces du Canada, grâce à une structure organisationnelle représentative de chaque province et territoire.

[Traduction]

L'Association canadienne des professeurs de langues secondes, l'ACPLS, a déployé des efforts au fil des ans pour combler les besoins de ses membres en ce qui concerne la formation professionnelle, les ressources pédagogiques et l'échange d'idées et d'informations.

Les nouvelles technologies, le plurilinguisme, le multiculturalisme et l'internationalisation prennent une plus grande place dans la salle de classe et ajoutent des défis aux tâches de l'enseignant. Il va sans dire que les services, activités et ressources de l'ACPLS évoluent dans ce contexte à l'échelle pancanadienne. Bien entendu, outre l'objectif d'améliorer les compétences des professeurs et la qualité de l'enseignement, l'ACPLS vise d'abord et avant tout à renforcer l'acquisition des langues auprès des élèves, c'est-à-dire faire en sorte que nos jeunes citoyens deviennent bilingues et contribuent de façon exemplaire à la société du XXI^e siècle.

En tant qu'association nationale et grâce au soutien qu'offrent les programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien, l'ACPLS mène aussi des projets d'importance et d'envergure nationale. Son travail lui permet de créer des synergies et des partenariats qui appuient son mandat. Ces réalisations profitent non seulement à nos jeunes, mais à l'ensemble des acteurs en éducation. J'aimerais vous présenter deux grandes initiatives que mène actuellement l'ACPLS et qui illustrent ce travail.

[Français]

Le premier exemple est le Cadre européen commun de référence pour les langues. Comme son nom l'indique, le cadre a été créé en Europe et vise à établir des références communes pour l'enseignement, l'acquisition et l'évaluation des langues secondes. Cet outil de référence comporte plusieurs avantages. Je vous renvoie à l'annexe 2, qui en donne une liste exhaustive. En quelques mots, le cadre permet d'établir des niveaux linguistiques uniformes et communs aux études primaires, secondaires, postsecondaires et en milieu de travail, et ce, partout au Canada et partout au monde.

Il est axé sur la communication en action, l'autonomie et l'autoapprentissage sur la durée de toute une vie. Il facilite donc la mobilité interprovinciale et internationale, et la transition vers le marché du travail. Ces atouts rendent le cadre intéressant pour les

élèves et pour les parents, qui y voient une pertinence et une valeur ajoutée importante.

Bien que l'ACPLS soit un leader national en ce qui concerne la promotion du cadre, de nombreux acteurs ont oeuvré et oeuvrent à son implantation. Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada a étudié en profondeur le cadre et a rédigé un guide pour son utilisation dans le contexte scolaire canadien. Le Conseil atlantique des ministères de l'Éducation et de la Formation a adopté le cadre pour le développement de son programme d'études dans les programmes de langue seconde officielle dans les quatre provinces atlantiques.

Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique a développé son programme d'études de langues en se basant sur le cadre, en 2010. Divers ministères et conseils scolaires ainsi que des ministres, écoles et enseignants de partout au Canada ont adopté et continuent d'adopter les éléments de base du cadre. Grâce au travail de l'ACPLS, l'idée d'une implantation systémique du cadre progresse partout au Canada.

Le deuxième exemple est la création de forums et de tables nationales de concertation que met en place l'ACPLS pour faciliter l'échange entre l'ensemble des parties prenantes et les établissements de recherche, notamment avec l'Institut des études pédagogiques de l'Université de Toronto, l'Institut des langues officielles et du bilinguisme à l'Université d'Ottawa ou l'Institut de recherche en langues secondes du Canada à l'Université du Nouveau-Brunswick.

Ces échanges peuvent porter, entre autres, sur l'évolution et l'efficacité de certaines méthodes ou de certains programmes d'enseignement, comme le français de base ou le français intensif, ou sur les tendances en ce qui a trait aux meilleures pratiques pour l'utilisation des technologies en enseignement des langues secondes.

La dissémination des résultats de ces travaux et discussions enrichit les connaissances non seulement des enseignants et administrateurs, mais aussi des chercheurs, des analystes politiques publics et des décideurs au sein des ministères de l'Éducation, du gouvernement fédéral, des associations professionnelles d'enseignants, et ainsi de suite.

●(0950)

[Traduction]

L'évolution et les percées du bilinguisme et de la promotion de la dualité linguistique au Canada ne sont certes pas parfaites. C'est un grand projet national de longue haleine dans lequel il y a, à l'intérieur d'une progression constante, certes, quelques ralentissements. Mais dans l'ensemble, le travail qui est fait est louable.

Par exemple, il y a quelques années à peine, nous cherchions avant tout à assurer la transition du primaire au secondaire des élèves inscrits en langue seconde. Aujourd'hui, nous travaillons à assurer la transition du secondaire au postsecondaire et au marché du travail. Cela dit, il faut continuer les efforts puisque la tâche n'est pas finie. Il persiste encore aujourd'hui un manque d'enseignants en langue seconde; la profession d'enseignant de langue seconde demeure peu valorisée; les besoins en formation professionnelle, en ressources pédagogiques, en échanges de bonnes pratiques, se font toujours sentir.

Certes, les fonds accordés par l'entremise de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne et d'autres programmes de Patrimoine canadien aux provinces et territoires ont permis de maintenir et quelquefois d'élargir les programmes de langues secondes offerts dans les établissements scolaires et dans les institutions de formation des enseignants. Toutefois, on constate qu'il y a encore beaucoup à faire pour réviser et mettre à jour certains programmes d'études en fonction des nouvelles pratiques d'enseignement et d'apprentissage des langues. Aussi, il faut faire en sorte que les enseignants en exercice aient les outils nécessaires et les occasions de formation continue, et que les administrateurs soient bien au fait des besoins des enseignants et des nouvelles méthodes d'enseignement des langues. C'est là où interviennent les associations comme l'ACPLS.

Tout en étant très reconnaissant de l'aide financière reçue des programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien, nous devons constater que, malgré les investissements effectués dans le cadre de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne, il y a eu, à notre connaissance, très peu de fonds nouveaux accordés à des associations comme l'ACPLS qui oeuvrent à la promotion, au développement, à l'efficacité et à l'excellence de programmes de langues secondes officielles dans toutes les écoles au Canada.

[Français]

De nos jours, être bilingue devient indispensable. Il faut offrir à nos jeunes une éducation en langue seconde qui leur permettra d'être compétitifs tant sur la scène canadienne que sur la scène internationale. Les secteurs public et privé recherchent de plus en plus ce type de compétences chez les jeunes employés, et nos institutions scolaires ont la responsabilité de former nos jeunes à cette nouvelle réalité.

Parallèlement, les professionnels de l'éducation, à qui est confiée la responsabilité d'instruire et de guider nos jeunes dans leur parcours scolaire, qui inclut l'apprentissage des langues secondes officielles, doivent avoir les ressources, la formation et l'appui nécessaires pour offrir une éducation de qualité à nos jeunes, un droit qui leur est dû en tant que citoyens canadiens. Dans ce contexte, l'ACPLS s'engage à poursuivre son travail auprès des enseignants de langues et des professionnels de l'éducation pour leur permettre de jouer un rôle déterminant dans ce grand projet de société.

[Traduction]

En terminant, nous aimerions vous faire cinq recommandations que nous croyons essentielles à une éducation de qualité en langue seconde pour tous les élèves partout au pays.

Premièrement, il faut un leadership fédéral manifeste pour une compétence bilingue chez nos élèves à tous les niveaux scolaires, particulièrement en fin du secondaire, grâce au renouvellement et à la bonification des ententes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, grâce à l'octroi d'un appui accru aux associations en matière d'enseignement de la langue seconde et grâce au renouvellement d'une stratégie pluriannuelle comme la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne.

Deuxièmement, il faut un engagement financier soutenu pour permettre la mise en oeuvre d'un cadre canadien de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues, basé sur le Cadre européen commun de référence.

● (0955)

[Français]

La troisième recommandation est un financement accru à la recherche, au développement de méthodes innovatrices d'enseignement des langues et à l'élaboration de programmes de formation initiale et continue pour enseignants de langues secondes.

La quatrième est une campagne nationale de valorisation de la profession d'enseignant en langue seconde auprès de jeunes diplômés bilingues qui poursuivent des études universitaires.

La cinquième est un appui financier à une campagne de dissémination des nouvelles recherches sur le bilinguisme, démontrant les nombreux et divers avantages par rapport aux capacités intellectuelles, à la santé mentale, à la mobilité internationale, à l'avancement professionnel, etc.

Merci.

Le président: Merci, madame Turnbull.

Maintenant, c'est au tour de l'Association canadienne des professeurs d'immersion.

M. Philippe LeDorze (président, Association canadienne des professeurs d'immersion): Qu'ont en commun Shelly Glover, Niki Ashton, Justin Trudeau et James Moore? Tous ces députés fédéraux ont l'immersion française en commun, soit comme enseignant ou comme étudiant. On pourrait aussi inclure dans cette liste les jeunes athlètes canadiens qui ont su charmer les téléspectateurs dans les deux langues lors des derniers Jeux olympiques d'hiver de Vancouver.

Je m'appelle Philippe LeDorze et je travaille à la Division scolaire Pembina Trails, à Winnipeg, comme coordonnateur des langues. Ce matin, je m'adresse à vous à titre de président de l'Association canadienne des professeurs d'immersion, soit l'ACPI, ou CAIT en anglais. Notre conseil d'administration est formé de gens de partout au pays, tous unis par leur amour de l'éducation et de la langue française. Certains sont francophones de langue maternelle et d'autres sont francophones de langue maternelle anglaise. Notre association existe depuis une quarantaine d'années, depuis la naissance de votre ancêtre, issu des programmes d'appui aux langues officielles, aujourd'hui Patrimoine canadien. Nous sommes heureux de participer à votre réflexion sur la Feuille de route et nous voulons contribuer par notre expertise, soit l'immersion française, modèle par excellence d'apprentissage du français langue seconde dans nos écoles canadiennes sur l'ensemble du territoire.

Que de progrès en 40 ans! Environ 350 000 jeunes Canadiens anglophones sont inscrits en immersion française. Il n'y a jamais eu autant de Canadiens capables de s'exprimer en anglais et en français qu'aujourd'hui. Presque 18 p. 100 des Canadiens peuvent parler l'anglais et le français, comparativement à 13 p. 100 en 1971. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, le taux de bilinguisme est passé de 18 p. 100 en 1971 à 23 p. 100 en 2006.

Apprendre une langue seconde contribue même à la santé. Les études les plus récentes ont démontré que les personnes bilingues sont moins affectées par les maladies cognitives telles que l'Alzheimer. Si les programmes de français langue seconde sont en croissance au pays, c'est grâce aux gains de 10 p. 100 enregistrés dans les programmes d'immersion au cours des dernières années. L'immersion est en hausse presque partout au pays. Dans certaines provinces, l'immersion, malheureusement, est comme une loterie: seuls les chanceux y auront accès. Nous déplorons cela. Tout parent qui choisit l'immersion française pour ses enfants devrait y avoir droit, peu importe où il réside.

L'immersion est et restera le programme le plus efficace pour apprendre le français langue seconde. Les élèves atteignent des niveaux élevés de compétence en français et le font de façon additive, c'est-à-dire sans nuire à leur langue maternelle ou à leurs connaissances des autres matières. Il est donc souhaitable de maintenir et d'élargir l'accès à ces programmes, car la demande est croissante dans bien des régions.

Nous voulons souligner l'importance de la Feuille de route pour l'ensemble du pays et signaler plusieurs exemples de succès dont la genèse remonte à cette Feuille de route. La Feuille de route proclame les valeurs du gouvernement canadien en matière de langues. Elle dit haut et fort l'importance de l'anglais et du français au pays et, en même temps, montre concrètement son appui à la dualité linguistique. L'éducation de jeunes Canadiens et Canadiennes en immersion française est garante d'un avenir bilingue pour notre pays, avenir où la valorisation du français et de l'anglais valorise aussi les autres langues parlées au Canada.

• (1000)

[Traduction]

Toutes sortes de projets ont su être réalisés grâce au soutien de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne. Dans aucun ordre particulier, en voici un très petit échantillon qui montre la présence du français comme langue officielle dans l'Ouest. Mentionnons, à titre d'exemple, la création d'un centre de ressources de langue française à Grande Prairie, en Alberta, fruit d'une collaboration entre plusieurs districts scolaires pour mieux répondre aux besoins des élèves qui apprennent le français comme langue première ou langue seconde. De plus, il y a la participation de jeunes Canadiens à la création d'un contenu culturel par le biais d'Immersion Clip, un concours vidéo créé par l'ACPI et l'Université d'Ottawa. Les thèmes proposés aux jeunes depuis des années sont la citoyenneté canadienne, la persévérance, le rapprochement des cultures et, cette année, la démocratie essentielle.

[Français]

Un autre projet consiste en une oeuvre de création collective de six écoles de mon conseil scolaire, soit une chanson originale intitulée *Notre école*. Ce projet fut dirigé par Damien Lussier, un chansonnier de chez nous, au Manitoba.

Il y a aussi le festival du film Boréal, dans le Nord du Manitoba. C'est un partenariat entre la division scolaire de Flin Flon et Freeze Frame, qui montre la vidéo et l'animation aux jeunes qui apprennent la langue des Leclerc, Tremblay et Lavoie.

L'importance de créer en français confirme le sérieux apprentissage de la langue chez les jeunes. Cela est rendu possible grâce à la Feuille de route.

Grâce aux fonds de la Feuille de route, l'ACPI publie un journal et un bulletin électronique pour les éducateurs en immersion. Plus de 6 000 personnes reçoivent ces publications.

L'ACPI organise des journées de formation pour les enseignants en région et des journées pour les nouveaux enseignants. Nous avons rejoint plus de 500 personnes en 2011.

L'ACPI organise un congrès national. Dans les dernières années, nous avons accueilli entre 500 et 1 000 enseignants en immersion provenant de partout au Canada.

L'ACPI organise des concours pour les élèves. Plus de 150 élèves ont soumis un clip ou un poème en 2011 dans le cadre de nos concours de poésie et d'Immersion Clip. Grâce à des partenariats, nous offrons des bourses d'études aux gagnants.

L'ACPI offre du soutien aux enseignants sur notre site Web et notre blogue. Plus de 1,5 million de personnes visitent notre site Web annuellement.

L'ACPI est le porte-parole pour le Diplôme d'études en langue française au Canada. Pour ce faire, nous avons développé des trousseaux d'information, des sessions d'information, des symposiums DELF et de la recherche.

L'ACPI a publié un référentiel de compétences à l'oral, celui-ci a été téléchargé plus de 150 000 fois. Nous avons également produit un livre intitulé *70 activités motivantes de communication orale*, publié chez Chenelière. C'est un projet qui a très bien réussi. L'ACPI travaille présentement sur un référentiel de compétences à l'écrit.

Dernièrement, il n'y a pas si longtemps, nous avons publié une recherche intitulée « Pourquoi les nouveaux enseignants d'immersion ou de français langue seconde quittent-ils la profession? Résultats d'une enquête pancanadienne ».

Parlons des défis et des pistes d'action. L'ACPI croit que la Feuille de route a une grande importance pour l'éducation en français. Reconduire la Feuille de route, c'est réaffirmer l'engagement du gouvernement canadien envers la dualité linguistique. La Feuille de route est une boussole qui nous guide et nous permet aussi de mesurer le chemin parcouru, de savoir où est rendu le bilinguisme dans la société canadienne.

J'aimerais profiter de cette tribune pour vous proposer quelques pistes d'actions. Il s'agit de continuer à investir dans l'éducation du français langue seconde. Il s'agit aussi de bâtir sur les succès de l'immersion en permettant à un plus grand nombre de Canadiennes et Canadiens de devenir bilingues. Il est primordial de faciliter l'accès aux programmes d'immersion aux Canadiens en milieu urbain et rural, aux allophones et aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage. L'immersion est pour tout le monde.

Il faut enrichir l'offre du programme d'immersion française au secondaire pour motiver les jeunes à persévérer. En outre, il s'agit d'investir dans le continuum éducatif en dotant les institutions postsecondaires de programmes qui mettent en valeur le bilinguisme et la dualité linguistique. Les universités ont un grand rôle à jouer dans la formation de jeunes bilingues pour aider la fonction publique à recruter les quelque 5 000 employés bilingues dont elle aura besoin chaque année dans l'avenir.

Il faut encourager la recherche et sa dissémination, et offrir des occasions de formation sur mesure aux enseignants en immersion française et en français langue seconde. Il faut encourager les provinces et territoires à aligner progressivement le curriculum des programmes de langue seconde sur les échelles de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues, le CECR.

Il faut aussi entamer les démarches pour la création d'un outil national d'évaluation des compétences linguistiques en français, calibré sur le cadre commun de référence, qui englobe les différents secteurs, soit les secteurs scolaire, universitaire et même professionnel. L'ACPI serait heureuse de mener ce projet national avec la participation d'un ou deux ministères de l'Éducation et de partenaires comme l'Association canadienne des professeurs de langues secondes. L'expertise canadienne existe, il s'agit de la regrouper et de la coordonner afin de créer ce nouvel outil canadien.

Finalement, il s'agit aussi de promouvoir la création de ponts entre les francophiles et les francophones.

En guise de conclusion, permettez-moi de réitérer l'importance de la Feuille de route. Célébrons ses nombreux succès et, très bientôt, nous le souhaitons, nous pourrions nous réjouir de futures réalisations dont nous serons tous fiers. Sachez que l'Association canadienne des professeurs d'immersion demeure à votre entière disposition quant à vos besoins de renseignements sur l'éducation en français au Canada. Bonne route au Comité permanent des langues officielles dans la création de la prochaine étape.

• (1005)

Le président: Merci.

Madame Michaud, vous avez la parole.

Mme Éloïse Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Tout d'abord, je vous remercie de vos présentations. Tous les deux, vous avez soulevé des aspects assez intéressants.

Madame Turnbull, vous nous avez entre autres parlé de l'importance d'un leadership fort de la part du gouvernement fédéral pour promouvoir l'apprentissage de la langue seconde. Pouvez-vous donner plus de détails sur la façon dont vous voyez le rôle exact du gouvernement dans ce domaine?

Mme Caroline Turnbull: Merci.

La relation que nous avons déjà établie avec Patrimoine canadien est toujours très positive. Des occasions nous sont données de nous informer et aussi de partager nos activités, nos recherches et notre raison d'être avec les gens qui travaillent à Patrimoine canadien, notamment au Secrétariat des langues officielles. À mon avis, cette relation est importante.

Le leadership du gouvernement sur le plan du bilinguisme a permis à notre société et à notre pays d'être à la hauteur des autres pays dans le monde où les gens sont aussi bilingues, où il y a plusieurs langues officielles.

M. Lemoine aimerait peut-être ajouter quelque chose à cela.

M. Hilaire Lemoine (trésorier, Association canadienne des professeurs de langues secondes): Oui, merci.

La question est intéressante, madame Michaud. Comme vous le savez probablement, l'enseignement de la langue seconde n'est protégé par aucune loi. C'est à chacune des provinces et à chacun des territoires de mettre en place des programmes selon ses ressources, ses moyens et selon, également, le contexte dans lequel fonctionne le gouvernement.

Le gouvernement fédéral, depuis plus de 30 ans, conclut des ententes avec les provinces dans le domaine de l'enseignement des

langues comme dans le domaine de l'enseignement des langues minoritaires. Ce sont ces ententes et ces mécanismes qui ont permis aux provinces d'être responsables et qui ont encouragé ces dernières à se montrer responsables dans ce domaine.

Mme Éloïse Michaud: De ce côté-là, je vais peut-être...

M. Hilaire Lemoine: N'eût été du fédéral, dans plusieurs provinces, ces programmes seraient encore davantage dispersés et probablement décosus. Je parle des programmes de langue seconde où il n'y a vraiment pas beaucoup de cohérence d'une province à l'autre, et le fédéral...

Mme Éloïse Michaud: Pardonnez-moi de vous interrompre, mais il ne me reste plus beaucoup de temps. Je vais vous demander de conclure rapidement.

M. Hilaire Lemoine: Oui, je termine.

Je disais donc que le leadership du fédéral, à mon avis, est essentiel dans ce domaine.

Mme Éloïse Michaud: Pour ce qui est des programmes, plusieurs groupes ont déjà mentionné qu'ils avaient eu un peu de difficulté à déterminer si les fonds alloués par le fédéral étaient vraiment bien dépensés, entre autres en matière d'éducation. Il y a peut-être du travail à faire de ce côté. Actuellement, on est en plein processus d'évaluation. On pourra voir s'il y a une manière d'améliorer le tout.

Les deux groupes ont mentionné l'importance de la mise en oeuvre d'un cadre commun de référence pour l'enseignement des langues. C'est un élément assez intéressant. Pourriez-vous nous expliquer un peu plus pourquoi c'est si important pour le Canada?

• (1010)

Mme Caroline Turnbull: Tout d'abord, au Canada, il y a plusieurs provinces et territoires, et chaque instance est responsable de ses propres programmes et curriculums.

Un des défis qu'on remarque partout au Canada, c'est que les enseignants, les ministères, les écoles et les districts scolaires n'ont pas une même interprétation de ce qu'est l'apprentissage d'une langue seconde. Est-ce l'apprentissage par le vocabulaire? Est-ce l'apprentissage par la grammaire? Est-ce l'apprentissage par une vraie communication en action? Il faut donc un cadre commun pour redéfinir quels sont les gestes et les actions nécessaires à une bonne communication.

On veut aussi que nos jeunes citoyens canadiens deviennent autonomes dans l'évaluation de leurs propres compétences en langue seconde. Grâce à un tel cadre ou à un tel standard, on pourrait voir l'évolution et le progrès qu'ils font. Si on pouvait présenter un tel cadre dans chaque province et territoire, cela répondrait à ces besoins qui ont été déterminés par les instances en éducation.

Mme Éloïse Michaud: Merci.

M. Philippe LeDorze: J'aimerais répondre aussi en disant que le cadre commun permet aux gens qui enseignent le français langue seconde de parler la même langue quand il s'agit de décrire les compétences acquises des jeunes apprenants.

Cela n'existe pas présentement. En effet, tout le monde parle son langage par rapport à ses résultats d'apprentissage, dans son programme d'études, dans sa province. Le cadre permettrait d'uniformiser le langage par rapport à la réussite.

Cela signifie aussi un changement de philosophie pour les programmes d'études. Maintenant, on est davantage axé sur ce qu'apprend le jeune et sur ce qu'il est capable de faire dans sa langue seconde. Cela oriente donc aussi la pédagogie en l'axant davantage sur l'élève et sur ce qu'il est capable de dire, de lire et de penser dans sa deuxième langue, d'où son importance.

Mme Éloïse Michaud: J'ai encore une brève question à vous poser.

Vous avez mentionné tout à l'heure l'importance de l'accessibilité aux programmes d'immersion pour les allophones et pour les enfants plus à risque. Pouvez-vous développer brièvement votre pensée sur cet aspect?

M. Philippe LeDorze: En matière d'accès à l'immersion pour tout le monde, il faut reconnaître que, justement, tous les jeunes peuvent réussir en immersion, peu importe leur langue maternelle et peu importe leurs futures compétences comme étudiants.

On sait que pour permettre le plus grand accès à l'immersion, il faut l'offrir dès la maternelle ou la première année, comme cela se pratique d'ailleurs au Manitoba, la province où je travaille. Ainsi, on s'assure d'avoir la plus grande possibilité d'offres actives pour les familles qui choisissent l'immersion pour leurs enfants.

De façon claire, les allophones sont intéressés à apprendre la deuxième langue officielle du pays, ou plutôt l'autre langue officielle — elle n'est pas deuxième, pardon. Il faut maintenant encourager les conseils scolaires à rendre cela possible.

Le président: Merci, madame Michaud.

Monsieur Williamson, c'est votre tour.

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie également les témoins de leurs présentations d'aujourd'hui.

Madame Turnbull, vous venez du Nouveau-Brunswick, et moi aussi. Venez-vous de Fredericton?

Mme Caroline Turnbull: Oui.

M. John Williamson: Est-ce dans le Hanwell, par hasard, ou au centre-ville?

Mme Caroline Turnbull: Ce n'est pas dans le Hanwell, mais dans New Maryland.

M. John Williamson: Je connais très bien cela: ma circonscription commence tout juste au sud de New Maryland.

J'ai trois questions à vous poser à la suite de votre présentation.

D'abord, vous dites qu'il subsiste encore aujourd'hui un manque d'enseignants de langue seconde. Pourquoi?

Mme Caroline Turnbull: Dans certaines instances au Canada, selon la valorisation qu'un conseil d'éducation accorde à l'apprentissage de la langue seconde, on va parfois mettre davantage l'accent sur l'apprentissage de la langue maternelle. Pour notre part, nous valorisons l'apprentissage de la langue seconde, vu son potentiel sur le développement cognitif et sur plusieurs choses démontrées par la recherche.

Les enseignants ne choisissent pas toujours d'enseigner les langues secondes, dans certaines instances au Canada. Je vais parler de là où je travaille, soit le secteur francophone au Nouveau-Brunswick. Notamment au nord du Nouveau-Brunswick, dans des régions à dominance francophone, l'anglais langue seconde est enseigné par des généralistes qui, parfois, ne parlent pas l'anglais. Il arrive qu'on retrouve la même situation en Colombie-Britannique, où

l'enseignement du français langue seconde est confié à des enseignants qui ne parlent que l'anglais.

On peut donc constater que, quelquefois, il y a un manque d'égalité dans les conditions chez nos jeunes par rapport à l'apprentissage de la langue seconde officielle. Nous pensons que c'est une des raisons pour lesquelles il y a une pénurie.

• (1015)

M. John Williamson: D'après vous, pour être enseignant d'une langue seconde, faut-il vraiment un niveau de bilinguisme exceptionnel? Est-ce bien ce que vous dites? J'ai peut-être mal compris.

Mme Caroline Turnbull: Non, mais je vais vous donner un exemple. Pour ma part, je ne parle pas le japonais, mais si on me demandait de l'enseigner, je ferais de mon mieux pour enseigner des choses qui ont trait à cette langue. Je ne serais pas en mesure d'expliquer des nuances culturelles ni peut-être même de m'exprimer en japonais.

Dans certaines régions du pays, on demande parfois aux enseignants généralistes de troisième, quatrième ou cinquième année d'enseigner les mathématiques, l'anglais, de même que le français langue seconde. Parfois, ils ne maîtrisent pas suffisamment le français pour enseigner un programme de français de base. Il en va de même pour les programmes d'anglais de base.

M. John Williamson: D'accord. C'est donc vraiment une question de langue.

Mme Caroline Turnbull: Parfois, oui.

M. John Williamson: Tout de suite après, vous dites que la profession d'enseignant de langue seconde demeure peu valorisée. Je trouve ça un peu surprenant. J'ai l'impression que les jeunes sont assez nombreux à chercher un emploi d'enseignant et à pouvoir parler les deux langues. Toutefois, les possibilités d'emploi semblent insuffisantes.

Pourquoi dites-vous que cette profession demeure peu valorisée, même aujourd'hui?

Mme Caroline Turnbull: L'Association canadienne des professeurs de langues secondes a effectué une recherche pour déterminer combien de personnes continuaient à exercer cette profession. On a posé des questions aux gens sur l'enseignement des langues secondes et sur la profession d'enseignant de langues secondes. Or les données qu'on a recueillies à ce sujet ont révélé que les gens quittaient l'enseignement des langues secondes après à peine cinq ans. Selon eux, il arrivait régulièrement que leur administration ou le district scolaire ne leur fournisse pas suffisamment d'appui sur le plan des ressources, de la formation continue, etc.

Évidemment, nous valorisons énormément l'enseignement des langues secondes. J'ai fait toute ma carrière dans ce domaine. Je trouve incroyable que des gens n'aiment pas ça, mais ça dépend des forces ou des enjeux qui déterminent la façon dont est réparti l'intérêt pour certaines matières. Au Canada présentement, les sciences et technologies suscitent beaucoup d'intérêt, de même que les mathématiques, la langue maternelle et la littératie.

Nous savons que, selon la recherche existante, l'usage d'une langue seconde procure à un jeune Canadien une multitude d'avantages. Nous tous qui parlons une deuxième langue ne voyons pas pourquoi cette profession est moins valorisée que d'autres dans certaines régions du pays.

•(1020)

M. John Williamson: Pensez-vous que c'est bien valorisé dans notre province, le Nouveau-Brunswick, comparativement aux autres provinces?

Mme Caroline Turnbull: Oui, je pense que c'est très valorisé chez nous. Notre province est officiellement bilingue où l'on trouve une dualité linguistique et culturelle. Nous mettons beaucoup l'accent sur les programmes destinés aux élèves. Nous donnons beaucoup d'importance aux deux langues.

Le président: D'accord, merci.

M. John Williamson: C'est déjà terminé?

Le président: Oui.

Monsieur Bélanger, c'est à vous.

L'hon. Mauril Bélanger: Il n'y a que la *core* qui n'est pas d'accord là-dessus, au Nouveau-Brunswick, mais ça, c'est une autre histoire.

Ohayô gozaimasu, madame Turnbull. C'est du japonais. Ce sont les seuls mots que je connais dans cette langue.

Je vais d'abord aborder la question de l'immersion. Au cœur du Plan d'action pour les langues officielles de 2003-2008, soit le précurseur de la Feuille de route, il y avait trois axes. Ceux-ci ont été repris dans la Feuille de route. Le plus important était l'éducation. Il y avait ensuite la communauté et la fonction publique. Le volet éducation comprenait deux grands objectifs. Le premier était de faire passer le pourcentage d'ayants droit de 67 p. 100 à 80 p. 100 en 10 ans. La Feuille de route, qui a succédé au plan d'action, comportait le même objectif, de même que celui de doubler le nombre de jeunes Canadiens apprenant l'autre langue. On n'a pas encore de statistiques sur tout, mais M. Corbeil, de Statistique Canada, est venu nous voir le mois dernier. Je ne sais pas si vous étiez au courant.

M. Philippe LeDorze: Il est venu chez nous aussi.

L'hon. Mauril Bélanger: Il nous a fait part de statistiques qui, à mon avis, sont très alarmantes. Selon lui, la proportion de jeunes de 16 à 19 ans possédant les deux langues serait passée de 16 p. 100 à 13 p. 100. Il s'agit d'un recul incroyable, de près de 30 p. 100.

J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

Mme Chantal Bourbonnais (directrice générale, Association canadienne des professeurs d'immersion): Mon interprétation des propos de M. Corbeil est la suivante. Quand les jeunes terminent l'école, ils se disent bilingues dans 18 p. 100 des cas, mais quand on leur pose de nouveau la question vers l'âge de 23 ou 24 ans, ils disent ne plus l'être. Il y a donc un écart. C'est pourquoi il est important, selon nous, que le jeune puisse continuer à étudier et pratiquer le français au niveau postsecondaire.

Nous avons tous notre propre conception de ce que signifie être bilingue. Nous avons demandé à des jeunes s'ils étaient bilingues et ils nous ont répondu qu'ils ne le savaient pas. En fait, si on leur faisait passer un test de compétence, on découvrirait qu'ils le sont. Ce sont des bilingues fonctionnels, mais ils ont parfois l'impression d'avoir perdu leurs connaissances.

L'hon. Mauril Bélanger: D'après ce que je peux voir, vous êtes moins découragée que moi.

Mme Chantal Bourbonnais: Je trouve qu'il y a un potentiel très important.

L'hon. Mauril Bélanger: Le potentiel est là, c'est certain.

Mme Chantal Bourbonnais: Il faut continuer à l'alimenter, à le développer.

L'hon. Mauril Bélanger: Il va donc falloir plus d'argent, et ce, même si M. Valcourt nous a dit qu'il y en aurait moins. On verra.

Vous avez probablement raison de dire qu'il faut continuer au niveau postsecondaire. Quelqu'un à cette table, en l'occurrence M. Lemoine, en sait quelque chose. En effet, il a convaincu l'Université d'Ottawa de créer un programme d'immersion de niveau postsecondaire.

Ça fonctionne bien?

M. Hilaire Lemoine: Oui, très bien.

Il y a un point intéressant à souligner. Présentement, environ 2 500 étudiants étudient dans le cadre de ce programme d'immersion. Or 65 p. 100 d'entre eux proviennent de programmes d'immersion, ce qui est un indicateur plutôt encourageant, et les 35 p. 100 restants proviennent de programmes de français de base. D'une façon ou d'une autre, ça indique que certains programmes fonctionnent.

L'hon. Mauril Bélanger: Ce sont aussi des programmes qui coûtent plus cher.

M. Hilaire Lemoine: Absolument.

L'hon. Mauril Bélanger: Il faut donc plus d'argent pour continuer.

M. Hilaire Lemoine: Je pense que c'est le genre de leadership dont le gouvernement fédéral doit faire preuve à l'égard de ces programmes.

•(1025)

L'hon. Mauril Bélanger: D'accord.

Monsieur le président, j'aimerais poser une question au comité. Du côté du parti ministériel, on ne semble pas s'opposer à la pertinence d'obtenir des renseignements sur l'utilisation des sommes transférées par le gouvernement canadien vers les provinces pour l'enseignement dans les communautés minoritaires.

Devrait-on envisager d'inviter quelques représentants des ministres provinciaux de l'Éducation? Il serait intéressant de considérer cette possibilité. Je vais tout de même laisser cette question en suspens pour le moment.

Le président: On parle de deux paliers de gouvernement souverains au Canada.

L'hon. Mauril Bélanger: Je comprends cela. Ils sont en effet souverains, mais on peut inviter ces gens. Ils pourront refuser ou accepter. On verra.

À un moment donné, le gouvernement albertain a annoncé que, deux ou trois ans plus tard, il obligerait tous les jeunes du secondaire à apprendre une deuxième langue. Il ne s'agissait pas nécessairement du français, mais simplement d'une deuxième langue. Naturellement, tout le monde pensait que le français serait en tête de file. Il y aurait peut-être eu aussi le japonais, l'espagnol, etc. Or le gouvernement de l'Alberta a abandonné l'idée par la suite.

Cette question me chicote. Pourquoi n'y a-t-il pas une seule province, à ce jour, qui insiste pour que nos jeunes apprennent une deuxième langue?

Mme Caroline Turnbull: J'aimerais répondre à cette question.

L'hon. Mauril Bélanger: Je vous en prie.

Mme Caroline Turnbull: Je crois que le Nouveau-Brunswick est la seule province du Canada à disposer d'un mandat, qui émane du premier ministre, voulant que 70 p. 100 des jeunes finissants et finissantes du secondaire soient en mesure de parler la deuxième langue officielle.

L'hon. Mauril Bélanger: Mais c'est une cible et non une obligation, n'est-ce pas?

Mme Caroline Turnbull: C'est une obligation, chez nous. Des évaluations se font chaque année au secondaire pour déterminer si 70 p. 100 de nos jeunes respectent l'exigence, à savoir un niveau intermédiaire en communication orale.

L'hon. Mauril Bélanger: Un niveau intermédiaire en communication orale, c'est quand même dilué. On ne parle pas de connaître une deuxième langue.

Mme Caroline Turnbull: Non, mais...

M. Philippe LeDorze: Au Manitoba, par le passé, les universités avaient des attentes précises à ce sujet.

L'hon. Mauril Bélanger: En Ontario aussi, mais l'Université d'Ottawa a reculé de ce côté-là.

M. Philippe LeDorze: On a reculé de ce côté-là. Nous avions applaudi, au Manitoba, lorsque l'annonce de l'Alberta avait été rendue publique. Puis, nous avons été très déçus lorsqu'elle a reculé.

Chez nous, au Manitoba, le français est obligatoire à certains niveaux, mais il n'y a pas de cible au secondaire. À partir du secondaire, ça devient un choix, une option, et le jeune décide de poursuivre ou non. Si le jeune est en immersion, par contre, il va rester en immersion. Malheureusement, ce n'est pas le cas de tout le monde.

Le président: D'accord, merci.

[Traduction]

L'hon. Mauril Bélanger: Madame Turnbull, vous avez dit que les choses ne sont toujours pas parfaites. Quand le seront-elles?

[Français]

Le président: Elles le seront dans l'avenir.

[Traduction]

Je vais céder la parole à M. Boughen.

M. Ray Boughen (Palliser, PCC): Merci, monsieur le président. Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à nos témoins.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt vos exposés. D'après ce que je vois, il y a l'Association canadienne des professeurs de langues secondes, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, l'Association canadienne des professeurs d'immersion et, pour couronner le tout, la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a trop d'organismes qui essaient de faire la même chose? Existe-t-il une interface entre les organismes ou encore, un point de démarcation sur le plan de leur orientation?

M. Philippe LeDorze: Nous travaillons bien avec l'ensemble de nos partenaires et nous nous entraînons.

À l'Association canadienne des professeurs d'immersion, notre point de mire est légèrement différent. Nous mettons l'accent sur le contenu francophone dans l'enseignement; je vais laisser les autres témoins vous parler de leurs organismes respectifs. Eux aussi s'intéressent à l'immersion, mais l'Association canadienne des professeurs d'immersion se concentre sur les programmes d'immersion à l'échelle nationale.

• (1030)

Mme Caroline Turnbull: Notre association, pour sa part, vise à appuyer tous les professeurs de langues secondes, qu'il s'agisse de l'anglais, du français ou même de certaines autres langues internationales.

Nous avons une très bonne relation de travail avec nos partenaires à l'ACPI, qui appuient les enseignants et les programmes sur le plan du contenu. Les élèves inscrits à des programmes d'immersion suivent l'ensemble de leurs cours en français, que ce soit les sciences humaines, les mathématiques, les sciences ou la technologie, alors que les programmes de langues secondes que nous offrons d'un bout à l'autre du Canada prévoient, par exemple, seulement un ou deux cours par semaine.

M. Hilaire Lemoine: Si vous me permettez, monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose. Selon moi, le jour où on trouvera au Canada des professeurs de langues secondes compétents et en titre, qu'il s'agisse de professeurs d'immersion ou de professeurs de français ou d'anglais langue seconde, et le jour où on offrira des programmes dans toutes les écoles qui visent ce genre d'objectif, on trouvera alors peut-être moins nécessaire d'avoir des organismes comme ceux que vous recevez ce matin.

M. Ray Boughen: Parlons maintenant de l'évaluation formative et sommative. D'après ce que les enseignants me disent, on s'attarde trop à l'évaluation sommative et pas assez à l'évaluation formative; ils veulent enlever la partie sommative de l'évaluation pour permettre aux étudiants d'apprendre selon leur propre rythme dans un contexte formatif.

Qu'en pensez-vous?

Mme Caroline Turnbull: Oui, je suis tout à fait d'accord.

Une des principales tâches auxquelles notre association s'attelle depuis cinq ou six ans, c'est de faire connaître le Cadre de référence commun européen pour les langues au Canada et de diffuser de l'information là-dessus.

Une des caractéristiques intéressantes et importantes du cadre de référence européen, c'est qu'il comporte un portfolio et un passeport d'apprentissage. Ainsi, les élèves et les adultes se voient remettre ces deux documents pour déterminer et évaluer eux-mêmes leurs progrès et leurs compétences linguistiques.

Quand on commence le programme, disons, à l'école élémentaire, il y a un très grand écart entre le point de départ et le point d'arrivée, lorsqu'on se considère parfaitement bilingue. Les élèves peuvent, petit à petit, faire le suivi de leurs progrès d'apprentissage. Une telle approche favoriserait l'évaluation formative, c'est-à-dire l'évaluation pour et par l'apprentissage.

M. Philippe LeDorze: En tant que stratégie à l'appui de l'apprentissage, l'évaluation formative est essentielle et elle fait certes partie de tout bon programme d'enseignement, mais il ne fait aucun doute que l'évaluation sommative joue elle aussi un rôle, puisqu'elle nous permet de savoir ce qu'on a réalisé.

Je pense que les parents ont le droit de savoir comment leurs enfants s'en tirent à l'école, que ce soit dans leur cours de math ou de langues. Quand on apprend une langue, il est également important d'avoir une idée de nos progrès selon le point de vue d'évaluateurs objectifs. D'ailleurs, l'ACPI travaille avec le DELF, un examen international conçu à cette fin: il permet d'attribuer à l'élève un niveau de compétence, selon le cadre de référence européen. Nous croyons que cet aspect est vraiment essentiel pour célébrer les progrès en matière d'apprentissage que réalisent nos jeunes Canadiens.

M. Ray Boughen: Merci.

Le président: Merci, monsieur Boughen.

Allez-y, monsieur Menegakis.

M. Costas Menegakis: Merci à nos témoins d'être venus ici aujourd'hui et de nous avoir fait des exposés, que j'ai d'ailleurs trouvé fort instructifs.

Comme vous le savez bien, nous examinons la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne. Notre gouvernement y a investi plus d'un milliard de dollars, et c'est d'une importance cruciale pour l'ensemble du pays, d'un océan à l'autre.

Nous prenons notre temps pour rencontrer des groupes comme les vôtres. Manifestement, il s'agit d'une étude de longue haleine. Pourquoi? Parce que nous voulons entendre tous les intervenants et recueillir tous les renseignements afin de pouvoir présenter dans notre rapport ce qui constitue, selon nous et selon vous, le meilleur scénario possible pour la prochaine phase.

J'ai entendu plus tôt aujourd'hui mon bon ami d'en face, M. Bélanger, dire qu'on allait réduire le financement de la Feuille de route. Sachez que le gouvernement n'envisage rien de tel. Nous attendons que l'étude soit terminée, après quoi nous formulerons nos recommandations à l'étape du rapport. Ce sera le fruit d'un travail d'équipe, pour ainsi dire.

J'aimerais vous poser quelques questions sur la Feuille de route.

Nous avons déjà fait la moitié du chemin — l'étude est à 60 p. 100 terminée. Elle a commencé en 2008 et prendra fin en 2013. Comme je l'ai dit, nous voulons entendre ce que vous avez à dire, et j'aimerais savoir sur quoi vous voudriez qu'on se concentre dans la prochaine phase de la Feuille de route. Vos organismes ont accompli du bon travail jusqu'à présent. Un financement non négligeable sera accordé à la Feuille de route. J'aimerais donc savoir ce que vos deux organismes aimeraient voir dans la prochaine phase de la Feuille de route.

On peut peut-être commencer par vous, madame Turnbull.

• (1035)

Mme Caroline Turnbull: Certainement. Merci.

Relativement aux possibilités offertes dans le cadre de la Feuille de route, nous espérons sincèrement que l'accent sera mis sur les jeunes. Les jeunes Canadiens font, eux aussi, partie de la population canadienne, et nous espérons que tous les jeunes de l'ensemble des provinces et territoires deviendront des citoyens parfaitement bilingues au XXI^e siècle.

On ne pratique plus des langues en vase clos, à l'intérieur des frontières de notre pays. Savoir parler deux langues officielles est sans contredit un atout et une nécessité dans le monde d'aujourd'hui. Il faut donc mettre l'accent sur nos jeunes — et la jeunesse ne s'arrête pas à la 12^e année: en fait, on est jeune probablement jusqu'à la fin vingtaine.

M. Costas Menegakis: Je suis tout à fait d'accord.

Mme Caroline Turnbull: Nous devons donc mettre l'accent sur les possibilités offertes à nos jeunes et les conditions propices à leur apprentissage.

Encore une fois, il y a l'éducation. L'éducation ne se termine pas le 29 juin, le jour où on décroche notre diplôme d'études secondaires, ni le jour où on termine nos études à l'université, au collège ou dans un institut des métiers. Selon moi, il est essentiel d'offrir des possibilités au-delà de l'éducation prématernelle, maternelle, primaire et secondaire.

Autre point essentiel: il faut promouvoir les atouts de la dualité linguistique et les avantages dont le Canada dispose déjà grâce à la présence de deux grands groupes linguistiques qui peuvent s'enrichir de leur expérience mutuelle, que ce soit un anglophone qui apprend le français ou un francophone qui apprend l'anglais, et miser vraiment sur les réussites et les avantages que nous avons comparativement à d'autres pays au monde.

M. Costas Menegakis: Merci.

En écoutant votre témoignage, j'ai vraiment trouvé encourageant d'apprendre que le financement de la Feuille de route vous a permis de maintenir et parfois d'étendre des programmes de langue seconde. C'est à ça que ça sert. C'est une bonne nouvelle, et je suis ravi de vous avoir entendu dire cela dans votre exposé, mais j'aimerais donner à M. LeDorze l'occasion d'intervenir.

[Français]

M. Philippe LeDorze: Merci. Je vais m'adresser à vous en français, si vous me le permettez.

M. Costas Menegakis: Mais oui, ce n'est pas un problème.

M. Philippe LeDorze: À mon avis, il est vraiment critique, dans le cadre de la Feuille de route, qu'on valorise les langues et qu'on prenne position à ce sujet le plus souvent possible. Il ne s'agit pas de les valoriser seulement de manière philosophique, mais aussi de façon concrète, en disposant de l'appui nécessaire pour faire avancer les choses.

Disposer de suffisamment d'enseignants compétents est l'un des grands défis auxquels font face les domaines du français langue seconde et de l'immersion. On commence à former des jeunes issus des programmes d'immersion française pour qu'ils enseignent à leur tour en immersion française. Ça répond aux besoins de petites communautés telles que Thompson. Des jeunes formés en immersion finissent en effet par retourner travailler à Thompson. Quand on arrive à ce stade, on est presque arrivé là où il faut pour maintenir les choses en place.

Le président: D'accord.

M. Philippe LeDorze: Investir de ce côté-là est très important. Investir dans la culture est aussi important. Les jeunes qui apprennent la langue seconde peuvent alors savoir qu'ils le font pour avoir accès à toute cette belle culture.

Le président: D'accord, merci.

Monsieur Godin, vous avez la parole.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Merci, monsieur le président.

Bienvenue à tous. Veuillez excuser mon retard. J'avais d'autres obligations.

Madame Turnbull, j'ai cru comprendre que vous veniez du Nouveau-Brunswick.

Mme Caroline Turnbull: En effet.

M. Yvon Godin: Je pense que nous nous sommes déjà rencontrés. Êtes-vous fière de ce qui se passe au Nouveau-Brunswick?

Mme Caroline Turnbull: Oui. On pourrait toujours en faire plus, mais je trouve que notre province et nos systèmes scolaires mettent davantage l'accent sur l'apprentissage de la seconde langue officielle, du fait que notre province est officiellement bilingue.

Je vais vous donner comme exemples le programme de français intensif, auquel ont maintenant accès tous les jeunes anglophones de la province à partir de la cinquième année, et le programme préintensif, qu'on offre en quatrième année. On a pu élargir un programme qui donne des résultats. Auparavant, le programme de *core French* n'en donnait pas.

• (1040)

M. Yvon Godin: Il ne donnait pas de résultats?

Mme Caroline Turnbull: Le *core French*...

M. Yvon Godin: Je vais vous donner un exemple. J'ai des nièces qui ont des enfants. À l'âge de trois ans, ils passent de l'anglais au français. C'est de toute beauté. Ils sont jeunes et ils apprennent rapidement. Or le Nouveau-Brunswick, ma province et la vôtre, a décidé de commencer l'immersion en cinquième année plutôt qu'en première.

Pourtant, tous les experts, dont les professeurs de l'Université d'Ottawa qui ont témoigné devant le comité, ont dit que ce n'était pas une bonne direction à prendre. On parle ici de la seule province officiellement bilingue au Canada. Vous allez peut-être dire que c'est une question politique, mais ce n'est pas le cas: c'est une situation humaine qui touche le Nouveau-Brunswick. Même si on sait que l'apprentissage se fait mieux en bas âge, on met le français de côté jusqu'en cinquième année. En fait, je crois qu'on a ensuite décidé de commencer en troisième année.

J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet.

Mme Caroline Turnbull: Dans le secteur anglophone, le programme d'immersion est maintenant disponible à partir de la troisième année. Je suis en effet enseignante, mais depuis 12 ans, je travaille au ministère de l'Éducation, dans le secteur francophone. Mes responsabilités principales sont l'anglais langue seconde chez les francophones.

M. Yvon Godin: Je veux savoir si, d'après vous, la décision de commencer l'immersion en cinquième année était avisée.

Mme Caroline Turnbull: Ce n'est plus en cinquième année.

M. Yvon Godin: En troisième année, alors.

Mme Caroline Turnbull: Je pense que l'actuel gouvernement du Nouveau-Brunswick fait une étude à ce sujet et va se prononcer prochainement.

M. Yvon Godin: Je sais ce que fait le gouvernement du Nouveau-Brunswick; c'est ma province. Je veux savoir si, en tant que professionnelle, vous pensez qu'il était préférable de continuer à offrir l'immersion à compter de la première année. C'est ce qu'ont dit les témoins. Si on veut faire la promotion des langues, s'il y a deux langues officielles au Canada, si on veut que les gens apprennent l'autre langue, ce n'est peut-être pas la bonne approche. N'oubliez pas

que l'organisme Canadian Parents for French, au Nouveau-Brunswick, a manifesté devant l'Assemblée législative à Fredericton. Même les parents disaient ne pas vouloir de cette approche.

Faites abstraction des études du gouvernement et dites-moi, en tant que professionnelle, si le fait de commencer l'immersion en troisième année est une bonne chose.

Mme Caroline Turnbull: Je peux voir les deux côtés de la médaille. D'un côté, si les jeunes gardent leur langue maternelle pour acquérir des compétences en littératie de base dans leur langue première, cela peut les aider à développer des compétences à partir de la troisième année dans la langue seconde. Toutefois, pour un vrai programme d'immersion, il serait préférable de commencer en première année. En tant que professionnelle de langue seconde, je pense que l'acquisition des langues peut se faire à n'importe quel âge.

M. Yvon Godin: On peut le faire à 80 ans, mais ce n'est pas ce que je veux dire. Je parle du système d'éducation.

J'aimerais vous entendre, monsieur.

M. Philippe LeDorze: Lorsque ça s'est passé, l'ACPI s'est prononcée là-dessus et déplorait ce geste du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Il faut savoir qu'il y a deux éléments à la question. Évidemment, il est mieux de commencer jeune l'apprentissage du français. Le plus tôt est le mieux, mais il ne faut pas que le programme d'immersion devienne un programme élitiste. Il ne faut pas qu'il devienne un programme à deux vitesses où tous les bons élèves finissent leur programme d'immersion alors que tous les autres sont dans l'autre programme. Quand cela arrive, le programme d'immersion est en péril. C'est ce qui s'est passé dans votre province, malheureusement.

Le président: Merci.

M. Yvon Godin: C'est déjà terminé? Ça va vite.

Le président: J'ai une chose à dire.

[Traduction]

La semaine prochaine, mardi, nous recevons trois groupes: l'English Language Arts Network, l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et l'Association des Townshippers.

[Français]

Pour notre séance de la semaine prochaine, j'ai réservé 15 minutes pour discuter d'une ébauche de plan de rapport. En effet, notre analyste, Mme Lecomte, m'a demandé de recueillir les opinions des membres du comité sur la structure à prévoir pour le rapport.

• (1045)

[Traduction]

Soyez préparés à donner votre opinion au sujet du plan qui vous a été distribué. Il s'agit d'un document confidentiel, alors je vous prie de prendre les précautions nécessaires.

[Français]

J'aimerais remercier nos témoins de leurs témoignages.

[Traduction]

Sur ce, la séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>